



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Division  
Organisation  
Scolaire

Cellule départementale  
« Projets »

Référence  
Projet d'école 2011-2014 et  
programme d'actions 2011-  
2012.doc

Dossier suivi par  
Colette Garcia  
Martial Soria  
Annette Wiertelwski  
Téléphone  
04 91 99 66 81  
Fax  
04 91 99 66 93  
Mél.  
ce.dos13acct3  
@ac-aix-marseille.fr  
ce.dos13acct4  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1



Marseille, le 9 mai 2011

L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale,

**Objet :** Projet d'école 2011-2014 et programme d'actions 2011-2012

**Références :** circulaire du projet d'école n°1990-039 du 15 février 1990

circulaire de préparation de rentrée 2011 n°2011-071 du 2 mai 2011 parue au  
BOEN n°18 du 5 mai 2011

circulaires départementales Projet d'école 2008-2011 des 27 mai et 6 juin 2008

J'ai l'honneur de vous faire connaître les mesures que j'ai arrêtées pour l'instruction  
des projets d'école 2011-2014 et des actions du projet d'école déposées au titre de l'année  
scolaire 2011-2012.

I. Le projet d'école 2011-2014 :

Conformément aux textes référencés, chaque école élabore un projet d'école pour  
trois ans – 2011/2014 – à l'aide du formulaire validé au plan départemental. Ce formulaire  
est mis à la disposition des écoles sur le site internet de l'IA<sub>13</sub> – rubrique « Projet d'école ».  
Il est à ouvrir avec votre logiciel de traitement de texte.

Ce document dûment renseigné par vos soins devra parvenir par courriel:

- à l'IEN de votre circonscription pour remarques et validation avant

le 21 septembre 2011

- à la cellule départementale « Projets » pour information.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale feront connaître leur décision aux écoles. Ils  
en feront parvenir une synthèse à l'autorité départementale à l'aide du document annexé.



2/2

## II. Le programme d'actions 2011-2012 :

### 1. L'instruction en circonscription

Les écoles déposent des actions au titre de l'année 2011-2012. Ces actions sont les éléments de la mise en œuvre annuelle du projet d'école et de ses priorités. Elles répondent aux priorités affichées du projet d'école triennal en relation avec les instructions officielles. Elles seules sont susceptibles de prétendre à une aide complémentaire de l'Éducation Nationale. Elles sont **à saisir sur l'applicatif départemental** avant le 21 septembre 2011, délai de rigueur.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale procèdent à la validation de ces actions du 22 au 30 septembre 2011 et communiquent aux écoles les actions retenues.

### 2. L'instruction départementale

#### 2.1 Rappel

Les priorités départementales sont:

- la maîtrise de la langue
- l'apprentissage des langues vivantes
- l'éducation scientifique et technique
- la prise en charge des élèves en difficulté.

S'y ajoutent les axes définis dans le plan départemental des Arts 2011 – 2014 annexé.

#### 2.2 Les modalités 2011-2012

A partir du 3 octobre 2011, mes services procèdent à l'instruction départementale des actions validées et à leur suivi partenarial.

##### 2.2.1 Les actions liées aux dispositifs nationaux, académiques ou départementaux

Ces actions peuvent prétendre **prioritairement** à un éventuel financement.

Les opérations désignées sont :

- les dispositifs liés aux opérations nationales :
  - A l'école de la forêt
  - École et cinéma.
- les dispositifs liés aux opérations académiques et/ou départementales :
  - Prix du Livre Jeunesse de la Ville de Marseille
  - L'Opéra, c'est classe
  - Entrez dans la danse avec le Ballet National de Marseille
  - Festival d'Aix
  - Grand Théâtre de Provence
  - Le Musée, c'est pour nous !
  - Sensibilisation à l'image pour les maternelles : « *Le ciné des petits* », « *Premières Séances* », « *Ciné Bout'Chou* »

##### 2.2.2 Les actions liés à des dispositifs spécifiques hors ceux désignés en 2.2.1.

- L'accompagnement éducatif :

L'accompagnement éducatif concerne les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire. Ce projet fait l'objet d'un volet spécifique du projet d'école après validation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui veille à la cohérence d'ensemble. Il est décrit sur une fiche « action » intitulée « accompagnement éducatif » dont le financement est prévu sur des crédits spécifiques.

- les dispositifs entrant dans le cadre des priorités départementales :

Cette année, s'ajoutent les actions de participation citoyenne développées dans le cadre de Marseille Provence 2013.

*Remarque : les actions liées aux réseaux de réussite scolaire et/ou ambition réussite sont déclarées par la circonscription de rattachement sur l'application dédiée.*

### III Les documents et les contacts

#### 1. Les documents



Pour faciliter la mise en œuvre de cet appel à programme d'actions, une rubrique «Projet d'école» est à votre disposition sur le site Internet de l'IA<sub>13</sub> (<http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr/> puis Pédagogie/Cellule départementale « Projets »/Projet d'école ou d'établissement ).

3/3

Cette rubrique permet d'accéder :

- à des informations générales sur le projet d'école et les actions.
- aux formulaires nécessaires à la campagne d'appel à programme d'actions 2011-2012

Pour la description de l'ensemble des dispositifs nationaux, académiques ou/et départementaux et des dispositifs spécifiques, une rubrique « Domaines d'actions » est à votre disposition sur le site Internet de l'IA<sub>13</sub> (<http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr/> puis Pédagogie/Cellule départementale « Projets »).

#### 2. Les contacts

Pour tous renseignements complémentaires, des correspondants sont à votre disposition :

- correspondants **Cellule départementale « Projets »** :  
Tél : 04 91 99 66 81  
Fax : 04 91 99 66 83  
Mèl : [ce.dos13acct3@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos13acct3@ac-aix-marseille.fr)  
[ce.dos13acct4@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dos13acct4@ac-aix-marseille.fr)
- correspondant budgétaire et financier **DOS1 : Mireille DOMINIQUE** :  
Tel : 04 91 99 67 00
- correspondant technique **SYPROX : Sylvaine GOBARD** :  
Tel : 04 91 99 66 21

Ces instructions destinées à la préparation de la rentrée scolaire prochaine vous permettront, je l'espère, d'accompagner au mieux les équipes de votre circonscription, et je vous remercie de votre collaboration dans la conduite de ce dossier.

( signé )

Jean-Luc BENEFIGE

**PJ**  
calendrier général 2011 – 2012  
plan des Arts 2011 – 2014



## Projet d'école 2011 – 2014

### Programme d'actions 2011 – 2012

4/4

#### Calendrier général 2011 – 2012

- **9 mai 2011 :**  
circulaire de cadrage du projet d'école 2011 – 2014 et appel à programme d'actions 2011-2012 (IEN, école)
  
- **de juin 2011 au 21 septembre 2011 :**
  - validation des PE 2011-2014 par les IEN et communication des résultats aux écoles
  - saisie des actions par les écoles sur l'application départementale dédiée de l'IA<sub>13</sub>
  
- **21 septembre 2011 :**  
délai de rigueur pour l'envoi des PE 2011-2014 aux circonscriptions par les écoles des projets d'école
  
- **du 22 au 30 septembre 2011:**
  - envoi de la synthèse des validations des PE par les IEN à l'IA<sub>13</sub>
  - ouverture de l'application dédiée aux IEN et phase de dialogue IEN / école
  - validation des actions par les IEN
  - communication par les IEN des actions validées aux écoles pour 2011 – 2012
  
- **3 octobre 2011 :**  
ouverture de l'application dédiée pour l'instruction départementale des actions 2011-2012 par la Cellule départementale « Projets »
  
- **D'octobre à juin 2012 :**
  - instruction départementale des actions liées aux dispositifs nationaux, académiques ou départementaux
  - phase de dialogue IEN / IA<sub>13</sub> pour les actions prioritaires retenues par les circonscriptions
  - engagement des aides complémentaires

# Plan départemental des Arts 2011 - 2014

## Introduction

La nécessité d'une éducation artistique et culturelle s'est progressivement affirmée contre l'idée selon laquelle l'œuvre d'art, par sa seule présence, serait susceptible de susciter l'adhésion du public, toute action de médiation étant suspectée d'altérer la relation aux œuvres.

Des décennies d'action culturelle nous ont appris que l'appréhension des œuvres, la construction du jugement esthétique, la réceptivité aux formes nouvelles d'expression artistique se nourrissent de l'apprentissage des codes esthétiques et de la mise en relation des œuvres et des styles qui ont fait l'histoire des arts.

Cette nécessité s'est également imposée au fur et à mesure de la reconnaissance que l'acte de transmission dans le champ de l'éducation artistique et culturelle n'était pas réductible à un enseignement.

En effet, au-delà de la transmission d'un savoir, l'éducation artistique et culturelle vise à susciter chez les enfants et les jeunes un regard personnel sur le monde. Elle fait appel pour cela à leur sensibilité et rend nécessaire la mise en place de dispositifs où l'enfant et le jeune adoptent une posture active pour découvrir par eux-mêmes la pluralité des regards singuliers des artistes sur le monde.

Les équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires du département s'inscriront dans cette perspective au travers des activités conduites dans le cadre des instructions officielles et de la mise en place du socle de connaissances et de compétences instauré.

Cette réflexion sera conduite dans le cadre du projet d'école triennal et de sa déclinaison annuelle.

Les écoles bénéficieront à ce titre de l'action des douze conseillers « arts et culture » répartis sur les six zones de formation concernées.

## Contexte

Le plan départemental des Arts 2011 – 2014 s'inscrit dans la continuité du plan précédent et prend en compte des travaux du groupe de travail « Arts et Culture ».

Les priorités affichées pour les trois prochaines années scolaires sont

1. recentrer les projets sur les apprentissages en liaison avec le socle commun de connaissances et de compétences afin de susciter une plus grande qualité des projets et une meilleure collaboration avec les partenaires
2. coordonner le premier et le second degrés, avec un axe de travail fort: la liaison CM<sub>2</sub>/6<sup>ème</sup>
3. valoriser les productions des élèves et les pratiques des enseignants.

## I- Objectifs

1. contribuer à généraliser les pratiques artistiques et culturelles à l'École et à varier les contextes des apprentissages
2. mobiliser les ressources partenariales (humaines et institutionnelles) pour des projets de qualité, intégrés au projet d'école et au projet d'établissement
3. afficher une meilleure lisibilité des actions partenariales.

## II- Priorités

Elles sont déclinées en termes de chantiers:

1. poursuivre le développement du chant choral et des pratiques vocales et instrumentales à l'école en s'appuyant sur la charte chorale départementale et sur la création de rencontres chantées regroupées sous l'appellation «Chante 13»
2. privilégier les actions et les pratiques culturelles et artistiques qui accompagnent et associent les champs liés à la maîtrise de la langue: la littérature, l'image, la photographie, le patrimoine notamment
3. favoriser l'accès aux oeuvres et aux rencontres artistiques et culturelles par le développement d'un partenariat de proximité en lien avec les priorités affichées du projet d'école et d'établissement .

## III- Stratégies

Elles permettent la mise en oeuvre du plan et demandent la mobilisation des corps d'inspection (I.A-I.P.R et I.E.N).

### 1. Le groupe départemental des Arts :

#### 1.1 Son rôle:

- un groupe de pilotage et de régulation : il décline au plan départemental les priorités nationales et académiques, valide les projets, valorise les réalisations
- une force de proposition (actions, formations) et de réflexion
- une instance d'évaluation.

#### 1.2 Sa composition \* :

- l'IA<sub>DSDEN</sub> ou son adjoint
- l'I.E.N. ou son représentant
- deux I.E.N. dont l'I.E.N. chargé de la coordination départementale des Arts et de la Culture
- les C.P.E.M.
- les C.P.A.V.
- la cellule départementale «Projets»
- les E.R.I.P. chargés de la mise en oeuvre du site pédagogique «Arts et Culture»

#### 1.3 Sa périodicité :

Il se réunit trois fois dans l'année scolaire :

- octobre/novembre
- février/mars
- mai/juin.

---

\* en fonction de l'ordre du jour des séances de travail, le groupe de pilotage peut inviter les personnes de son choix.

## 2. La coordination départementale des Arts :

### 2.1 Une équipe :

- l'I.E.N. en charge de la mission «Arts et Culture»
- les C.P. – E.M. et A.V.
- la cellule départementale «Projets»

Cette équipe se réunit autant que de besoin ensemble ou séparément.

### 2.2 Une mission :

- préparer le travail du groupe départemental des arts en collaboration avec la mission rectorale d'action culturelle
- impulser sur le terrain les priorités arrêtées
- suivre les projets des équipes
- repérer les productions et aider à les valider
- établir un bilan annuel d'activités

## 3. L'aide aux équipes :

- propositions de formation continue
- élaboration d'un outil d'information et de communication pour les équipes et pour les partenaires avec notamment la création du site pédagogique «Arts et Culture»
- mise en relation avec les partenaires culturels
- valorisation des productions des élèves

## IV Projets structurants

### 1. Marseille Capitale européenne de la culture 2013

Mettre en place des concerts d'enfants, de chœurs et d'orchestres amateurs associés à des artistes professionnels autour d'un répertoire vocal évoquant l'eau sous toutes ses formes, tous ses usages et sa symbolique, d'une grande variété stylistique mélangant :

- un collectage de chants traditionnels de la Méditerranée ;
- des créations contemporaines commandées à des artistes.

Croiser les répertoires, partager les savoirs et rencontrer différentes pratiques artistiques dans des cadres exceptionnels.

Valoriser les apprentissages des élèves engagés dans les pratiques chorales et musicales en produisant un spectacle à haute exigence artistique.

Favoriser la prise de conscience et l'appropriation de la problématique de l'eau et de la construction d'une identité et d'une culture Méditerranéennes par les élèves.

Marseille accueillant le forum mondial de l'eau en 2012, les classes engagées dans le projet seront actrices de ce forum, leur participation suscitant de nouveaux partenariats.

Des réalisations plastiques des écoles sous forme de kakémonos, annonceront les concerts et laisseront l'empreinte des enfants dans la ville, en lien avec le patrimoine culturel Provençal.

Ce projet a pour vocation d'ancrer durablement la production d'élèves dans des concerts collectifs, la mise à leur disposition de lieux adaptés sur le plan artistique et leur programmation pérenne sur ces lieux.

Les six zones de formation structurant le territoire éducatif des Bouches du Rhône seront concernées par une délocalisation des spectacles dans un souci de mise en valeur des activités culturelles et du patrimoine naturel, historique, architectural, industriel... et au rapprochement de tous les citoyens avec la culture.

## 2. D'une chanson à l'autre » :

Création de chansons, réalisation d'un CD et production d'un concert (Zones Etoile Scotto et Pays d'Aix)

### *Constats et Présentation du projet*

Chaque année on constate aux évaluations que les élèves de la zone Etoile présentent des difficultés dans le domaine de la maîtrise de la langue, notamment en production d'écrits et l'expression orale.

On peut s'interroger par ailleurs face aux difficultés des élèves des nouvelles générations à tenir un effort continu, rester concentrés, être à l'écoute, respecter des consignes, se respecter les uns les autres.

Enfin, à l'heure où l'histoire des arts prend sa place institutionnelle, l'accès à la culture est toujours très difficile pour les élèves des zones sensibles de Marseille et peu d'élèves ont accès à un lieu de culture, écouté une oeuvre, rencontré des artistes, vu un spectacle.

On peut faire ces mêmes constats pour certains élèves de la Zone Pays d'Aix.

Le projet « D'une chanson à l'autre » aura pour objectif principal de contribuer à donner aux élèves les outils nécessaires pour l'acquisition d'une culture générale.

Il permettra d'amener les élèves dans des situations d'écoute par la musique, la lecture, l'expression écrite et d'éveiller chez eux le plaisir et la nécessité d'écrire.

Ce projet sera aussi une façon de repenser les relations humaines au sein de l'école, du quartier, de la ville et de la société, à travers la découverte de l'autre, et la valorisation de l'idée de diversité culturelle.

Il se veut un moyen de développer une stratégie d'enseignement pour

- permettre aux élèves d'adhérer à un projet commun et susciter chez eux l'envie de le mener à bout, s'investissant à chaque étape.
- permettre aux enseignants d'articuler de manière cohérente les apprentissages des diverses disciplines et de les mettre au service d'un projet global.

Il se finalisera par la réalisation d'un CD et d'un concert avec des artistes de la chanson francophone.

## **Conclusion**

**Le plan départemental des Arts s'inscrit dans la mise en oeuvre de la mission de formation et d'ouverture de l'école.**

**Il est une aide spécifique apportée au volet culturel et artistique du projet d'école et d'établissement.**

**Il participe à l'acquisition des repères historiques et méthodologiques de l'enseignement de l'histoire des Arts.**

**Il définit un cadre triennal aux pratiques artistiques et culturelles de classe et accompagne les dispositifs existants : ateliers artistiques, actions culturelles et artistiques, accompagnement éducatif.**